



## **Revue des missions Délégation de compétences à la Culture**

**Fleur Pellerin s'y oppose tout bas  
Matignon y pense ... en se rasant !**

Jeudi 21 mai 2015, la CGT-Culture a été destinataire d'un document de travail portant en-tête des services du Premier ministre, Manuel Valls, et intitulé « *Revue des missions : principales propositions* ». La revue des missions, élaborée dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, est complémentaire à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Cette note présente « *les mesures retenues pour échanger dans les prochaines semaines avec les membres du Conseil National des Services Publics. Elles n'ont de ce fait pas été arbitrées à ce stade par le Gouvernement, pour donner tout son sens à la concertation.* »

Ce document définit « *six axes de réforme* » qui « *contiennent certaines propositions immédiatement activables pouvant aboutir à court terme, mais engagent aussi des réformes de fond nécessitant des réflexions plus approfondies et partenariales.* » L'axe numéro 6, « *La revue des politiques partenariales dans le domaine culturel* » a particulièrement attiré notre attention :

« *Dans cet exercice de clarification, un point particulier a été fait sur la mise en œuvre des politiques culturelles, éminemment partenariales. Le ministère de la Culture est engagé, notamment avec les associations de collectivités territoriales concernées (ARF, ADF, AMF) dans le développement de délégations de compétences qui pourraient également le conduire à faire des propositions dans les mois à venir autour de propositions identifiées par la revue des missions concernant les conservateurs, les archives de l'Etat notamment.* » (soulignés par nous)

En réalité, aucune « *délégation de compétence* » n'est possible en matière d'archives. Cela tient à la nature interministérielle même des missions de service public qui sont imparties par la loi du 15 juillet 2008 (codifiée) à l'Etat et à ses services.

**La CGT-Culture exige le retrait de ce projet de casse des missions culturelles de l'Etat, de balkanisation des services publics d'archives, et de liquidation des emplois et statuts des personnels scientifiques (conservateurs du patrimoine, chargés d'études documentaires, secrétaires de documentation) au premier rang desquels figurent ceux mis à disposition des Conseils généraux pour exercer le contrôle technique et scientifique au nom de l'Etat (aujourd'hui environ 80 % des documents conservés dans les services d'archives départementales sont des fonds émanant des services et établissements de l'« Etat »).**

Rappelons qu'André Vallini, secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale auprès de la ministre de la décentralisation et de la fonction publique, déclarait lors de la séance de la Commission des lois le 4 février 2015 que : « *La culture reste une compétence partagée si bien que la lecture publique et les archives départementales demeurent des compétences départementales.* » [<http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-cloi/14-15/c1415044.asp>] Rappelons que c'est cette même position qui avait été réaffirmée au nom de Fleur Pellerin par Christopher Miles, secrétaire général du ministère de la Culture, au cours du comité technique ministériel du 5 mars 2015.

**Dernière Minute : Contacté par nous le 22 mai 2015, le cabinet de Fleur Pellerin affirme ne pas partager ces orientations et certifie en avoir même demandé le « *retrait* » à Matignon.**

Qu'ils se mettent d'accord : nous en avons assez du double langage Matignon/Ministère de la Culture et exigeons un rendez-vous, sans délai, à ce sujet auprès du Directeur de Cabinet de Fleur Pellerin.

**Monsieur le Premier ministre, remettre la Culture au rang des priorités, comme vous le prétendez, c'est maintenir et renforcer la responsabilité de l'Etat en matière de Culture sur l'ensemble du territoire.**